

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0302

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALES AGGLOMÉRATION

Direction Commande publique –
Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés publics
Tél : 04 34 24 70 79
Réf : 2025- MM – MSP CHAMBORIGAUD

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chamborigaud (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) – signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses dispositions de l'article L. 2122-7,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération B2023-03-03 du bureau de communauté du 29 juin 2023 portant d'intérêt communautaire la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir et d'organiser l'offre de santé de premier recours sur le secteur Nord du territoire de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant à l'appui, le lancement par Alès Agglomération d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chamborigaud conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloti conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

lots	désignation
1	gros-œuvre
2	étanchéité
3	charpente bois – couvertures tuiles
4	menuiseries extérieures aluminium – occultations - métallerie
5	cloisons – doublages - faux-plafonds

6	menuiseries intérieures bois	Envoyé en préfecture le 17/07/2026 Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le 17/07/2026 ID : 030-20006918-20260717-2026_0302-AI
7	revêtements de sols souples et durs - Faïences	
8	peinture	
9	chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire	
10	électricité CFO CFA	
11	voirie – réseaux divers – espaces verts	
12	revêtements de façades	

Considérant que ces travaux relèvent des familles de la nomenclature interne suivantes :

Lots	Objet principal	Libellé objet principal
1	B 004	travaux de gros-œuvre
2	B 017	travaux d'étanchéification
3	B 010	travaux de couverture
4	B 065	travaux de menuiserie
5	B 069	travaux de cloisonnement
6	B 073	travaux de menuiseries non métalliques
7	B 075	travaux de pose de carrelages
8	B 080	travaux de peinture
9	B 049	travaux d'installations de chauffage
10	B 036	Travaux d'installations électriques
11	F 025	Travaux de mise en sécurité de voirie
12	B 015	Travaux de revêtement

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 9 février 2026 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et sur le BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 23 mars 2026 à 12h,

Considérant que le marché de travaux alloti comprend au titre des lots suivants une variante imposée

Variante imposée n°01 – lot 1 gros œuvre : habillage en pierre bâtis et façades

	Montant en € HT	Montant TVA à 20%	Montant en € TTC
VI N°1	8 400 € H.T	1 680 €	10 080 € T.T.C

Variante imposée n°02 – lot 6 menuiseries intérieures bois : ensemble des portes intérieures stratifiées

	Montant en € HT	Montant TVA à 20%	Montant en € TTC
VI N°2	2 090 € H.T	418 €	2 508 € T.T.C

Variante 03 – lot 11 voirie-réseaux divers – espaces verts : remplacement de l'enrobé prévu sur les cheminements piétons par du béton désactivé

	Montant en € HT	Montant TVA à 20%	Montant en € TTC
VI N°3	10 859,95 € H.T	2 171,99 €	10 031,94 € T.T.C

Considérant que le marché de travaux alloti comprend au titre des lots suivants une prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

PSE imposée n°01 – lot 2 étanchéité : garde-corps Code du travail - lestés et rabattables

	Montant en € HT	Montant TVA à 20%	Montant en € TTC
PSE N°1	3 026 € H.T	605,20 €	3631,20 € T.T.C

PSE imposée n°02 – lot 10 électricité courants forts et faibles : fourniture et pose d'une installation de panneaux photovoltaïques en toiture terrasse de 8,8 KVA

	Montant en € HT	Montant TVA à 20%	Montant en € TTC
PSE N°2	8 300 € H.T	1 660 €	9 660 € T.T.C

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

critère n°1 : valeur technique appréciée au regard des éléments du mémoire technique fourni jugée sur la base des éléments suivants :	60 %
sous-critère n°1 – moyens techniques	10 %
sous-critère n°2 – matériau	10 %
sous-critère n°3 – procédés	10 %
sous-critère n°4 – moyens humains	10 %
sous-critère n°5 – délais	10 %
sous-critère n°6 – approche environnementale	10 %
critère n°2 : prix des prestations	40 %

Considérant que le lot 1 : gros oeuvre a été attribué à la SASU CCA et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 2 : étanchéité a été attribué à la SARL SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE ETANCHEITE et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 3 : charpentes bois couvertures tuiles a été attribué à la SASU CCA et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 4 : menuiseries extérieures aluminium occultations métallerie a été attribué à la SAS VIDAL ALU et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 5 : cloisons, doublages, faux plafonds a été attribué à la SAS ISO9 et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 6 : menuiseries intérieures bois a été attribué à la SARL ALC MENUISERIES et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 7 : revêtements de sols souples et durs – faïences a été attribué à la SARL MLT LE SOLIER et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 8 : peinture a été attribué à la SARL SANTOS ET FILS et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 9 : chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire a été attribué à la SAS ETS AGNIEL et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 10 : électricité CFO / CFA a été attribué à la SAS ETS AGNIEL et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que le lot 11 : voirie/réseaux divers/espaces verts a été attribué à la SAS LAUPIE et a fait l'objet de la décision n°2026/0262 du 11 juin 2026, transmise en préfecture du Gard le 11 juin 2026,

Considérant que la présente décision ne concerne que le lot 12 : revêtement des façades,

Considérant qu'une consultation relative au lot n° 12 a été lancée par courrier transmis le 20 mai 2026 sur le profil acheteur « Achat Public », avec une date limite de remise des offres fixée au 3 juin 2026, auprès des 3 entreprises suivantes :

- ERI FACADES représentée par M. Nicolas ROUVIERES en qualité de gérant
260 rue Cante Cigale - 30310 Vergeze,
- LB FACADES représentée par M. Hervé LEROY en qualité de gérant - 670 route des Amelhens - 30110 Les-Salles-du-Gardon,
- GSF FACADES représentée par M. Ibrahim SAHIN en qualité de gérant - chemin Le Ponsard quartier le Perdu - 07380 Lalevade d'Ardèche,

Considérant qu'au titre du lot 12, un seul opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- LB FACADES représentée par M. Hervé LEROY en qualité de gérant - 670 route des Amelhens – 30110 Les-Salles-du-Gardon,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre du présent marché relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chamborigaud au titre du lot 12 : revêtement de façades, la LB FACADES représentée par M. Hervé LEROY en qualité de gérant - 670 route des Amelhens – 30110 Les-Salles-du-Gardon pour un montant total du prix global et forfaitaire HT en offre de base de 11 828 € (onze mille huit cent vingt huit euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Le délai global prévu pour l'exécution des travaux, tous lots confondus, est de 13 mois y compris la période de préparation. L'exécution des travaux débute, pour chaque lot, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 JUIL 2026

Le président

Christophe RIVENQ

